

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogreffe.fr
Tél : 03.29.79.09.39

CENTRE COMPTABLE DE L'EST
CHAMPENOIS

RUE G. ARBOUIN
10006 TROYES CEDEX

V/REF : FP

N/REF : 2003 B 112 / 2006-A-606

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 08/09/2006,

Acte S.S.P. en date du 31/07/2006

- Cession de parts

- Cédants : Mr D. DJORDJEVIC et Mme I. BASSO // Cessionnaire : Mr O. PETITOT.

Concernant la société

A R S (ADRESSAGE ROUTAGE STOCKAGE)

Société à responsabilité limitée

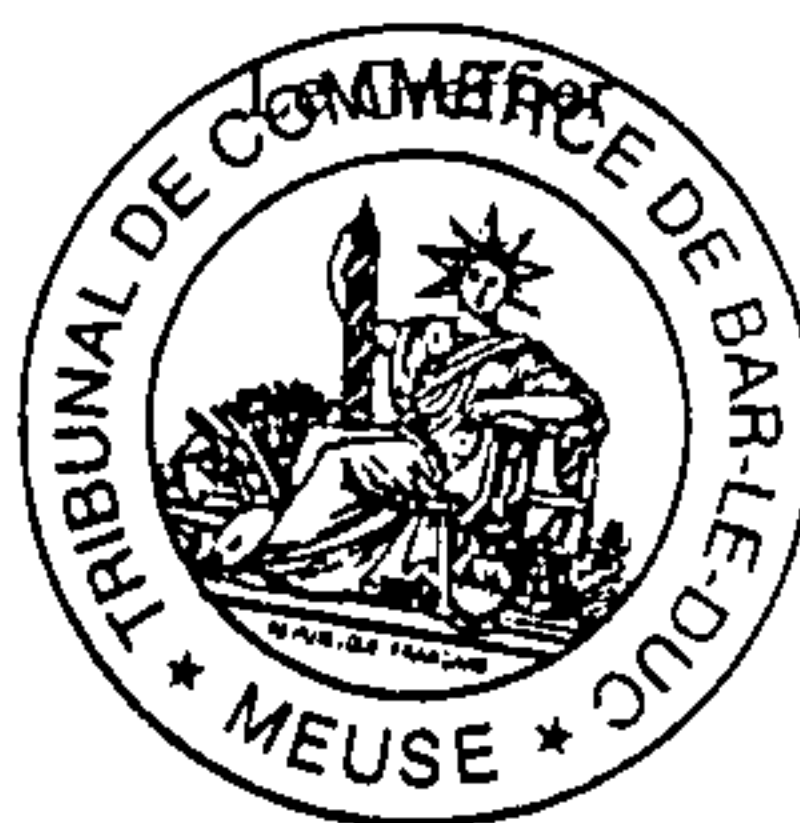
ZONE INDUSTRIELLE DE POPEY

55000 BAR LE DUC

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-606 le 08/09/2006

R.C.S. BAR LE DUC 450 181 425 (2003 B 112)

Fait à BAR LE DUC le 08/09/2006,



CESSION DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés :

. **Monsieur Dragan DJORDJEVIC**,
né le 28/08/1969 à NEVERS (NIEVRE),

demeurant au 38, Rue Jean Jaurès (55500) LIGNY EN BARROIS,

. **Madame Isabelle BASSO**,
née le 03/03/1972 à ETAMPES (ESSONNE),

demeurant au 38, Rue Jean Jaurès (55500) LIGNY EN BARROIS,

*D'une part,
ci-après dénommés "les cédants",*

. **Monsieur Olivier PETITOT**,
né le 27/11/1968 à CHAUMONT (HAUTE MARNE),

Marié sous le régime de la communauté légale avec Madame Hélène PERROT, née le 23/02/1972 à CHAUMONT (HAUTE MARNE),

demeurant au 10, Rue Hauvy (10300) SAINTE SAVINE,

*D'autre part,
ci-après dénommé "le cessionnaire",*

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

Suivant acte SSP en date à MENIL SUR SAULX du 8 septembre 2003, enregistré à BAR LE DUC, le 17 septembre 2003, bordereau 2003/447, case n°1, extrait 965, il existe une société à responsabilité limitée dénommée « A R S (Adressage Routage Stockage) », au capital de 35 000 €, divisé en 1 750 parts de 20 € chacune, entièrement libérées, dont le siège social est fixé à BAR LE DUC (55000) Zone Industrielle de Popey, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BAR LE DUC, sous le numéro 450 181 425.

Il est rappelé que les parts sociales cédées sont représentatives d'apports en numéraire effectués lors de la constitution de la société.

JD JB OF HP

Il est également précisé que la société « A R S (Adressage Routage Stockage) » n'est pas une société à prépondérance immobilière.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Par les présentes :

Monsieur Dragan DJORDJEVIC cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à :

- **Monsieur Olivier PETITOT** qui accepte, 70 parts sociales de 20 € lui appartenant dans la Société sus-visée, numérotées de 1541 à 1610.

Madame Isabelle BASSO cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à :

- **Monsieur Olivier PETITOT** qui accepte, 70 parts sociales de 20 € lui appartenant dans la Société sus-visée, numérotées de 1681 à 1750.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix unitaire de VINGT EUROS (20 €) par part sociale, soit le prix global de DEUX MILLE HUIT CENTS EUROS (2 800 €).

Soit un prix de 1 400 € pour la cession consentie par Monsieur Dragan DJORDJEVIC.
Soit un prix de 1 400 € pour la cession consentie par Madame Isabelle BASSO.

Lesquels prix ont été payés à l'instant même aux cédants qui le reconnaissent et en donnent valable et définitive quittance à M. Olivier PETITOT cessionnaire.

AGREMENT DE LA CESSION

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juillet 2006 la collectivité des associés a autorisé la présente cession de parts sociales.

DD IB OP HN

FORMALITES DE PUBLICITE

La présente cession sera notifiée à la Société par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige.

INTERVENTION

Est intervenue aux présentes Mme Hélène PERROT, épouse commune en biens de M. Olivier PETITOT, laquelle reconnaît avoir été avertie de la présente acquisition et déclare renoncer à devenir personnellement associée de la société.

Fait à BAR LE DUC, le 31 juillet 2006.
En 8 originaux.

M. Dragan DJORDJEVIC (1)

Lu et approuvé



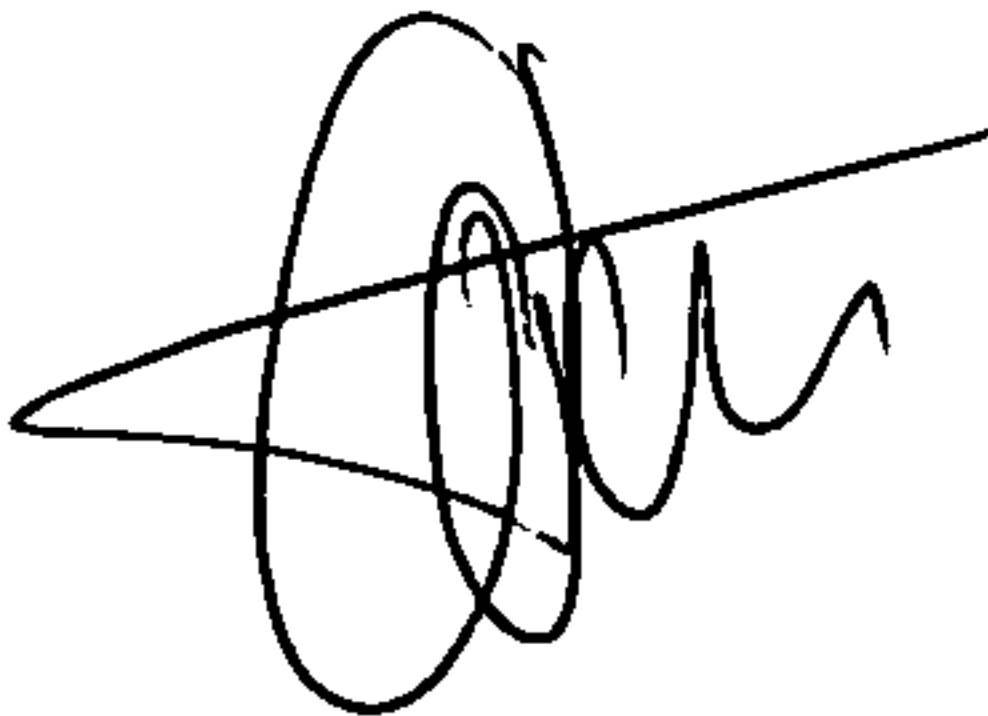
Mme Isabelle BASSO (1)

« Lu et approuvé »



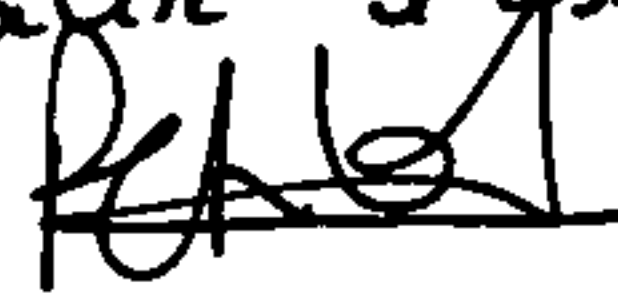
M. Olivier PETITOT(1)

LU ET APPROUVÉ



Mme Hélène PETITOT(2)

« Lu et approuvé » Bon pour renonciation à revendiquer la qualité d'associée



- (1) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »
- (2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé-Bon pour renonciation à revendiquer la qualité d'associée »

DD OP
HP

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES BAR LE DUC
Le 30/08/2006 Bordereau n°2006/572 Case n°7
Ext 1050
Enregistrement : 48 € Pénalités :
Total liquidé : quarante-huit euros
Montant reçu : quarante-huit euros
L'Agent

Mme VARINOT